

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	17

L'an deux mille vingt-trois le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023

Présents : Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Bruno BERLIOZ, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH (pouvoir à Valérie SACLIER), Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET (pouvoir à Stéphane ROCHE), Jean-Michel CHALONS.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - MICROCENTRALE
16 - 28/02/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie IMBAULT-HUART Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	280 192,97 €	300 458,18 €	20 265,21 €	170 265,21 € (150 000 + 20 265,21)
INVESTISSEMENT	117 867,19 €	141 458,96 €	23 591,77 €	10 925,55 € (23591,77 - 12666,22)
TOTAL	398 060,16 €	441 917,14 €	43 856,98 €	181 190,76 €

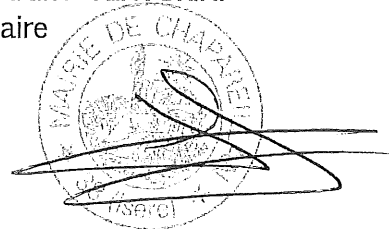
2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (+0,00 €).

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix pour et 1 voix contre Bruno BERLIOZ

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : - **3 MARS 2023**